

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 10 mai 2016 à 20 h 00

L'an deux mil seize, le 10 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Christian LAMBLIN Maire.

Présents : C.LAMBLIN, F.ROUET, D.DAISER, J.BEAUMONT,

P.HAGARD, A.BOVELLO, G.JONNART,S.CARRAUD,Ph.WACH.

Pouvoirs : de COSSE BRISSAC Henri pour LAMBLIN Christian

BROUMAULT Paula pour ROUET François

AUGUSTIN Frédéric pour HAGARD Patrick

Absents excusés: BOSCO Béatrice , GUETIENNE Saliha

Absent :Herveline .PIKE

Madame CARRAUD a été élue secrétaire de séance

Date de convocation du Conseil municipal : 29 avril 2016

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du devis des travaux pour réhabiliter la mairie soit 133 340 € HT
souhaite obtenir l'aide la plus importante possible de l'État dans le cadre du FSIL soit 33335 €

Le Conseil municipal,

Approuve par 9 voix pour et 3 voix contre, la prise en charge par la CCAC du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le Conseil Municipal,

Ne voit pas d'objection à ce que le syndicat des collèges de Senlis soit dissout comme prévu par le schéma Départemental de coopération intercommunal.arrêté par le Préfet le 24 mars 2016.

Monsieur Le Maire,

Informe l'assemblée du projet de GRDF d'effectuer le télé relevage de leurs abonnés et obtient l'accord de celle-ci pour signer avec GRDF la convention correspondante pour installer les équipements nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Suite à l'examen des différentes offres reçues pour refaire les allées du cimetière et le revêtement du parking de la place de l'église , les entreprises suivantes ont été retenues :

Allées du cimetière: RAMERY pour 32126,81 HT

Parking de l'église : EUROVIA pour 23045 € HT

Le Conseil Municipal,

Dit que c'est à tort que le budget de l'eau 2016 a été voté ,puisqu'il est transféré depuis janvier au SIECCAO et qu'en conséquence les excédents de ce budget constatés sur le compte administratifs 2015 soit 43319,04 € seront transférés sur le budget principal de la commune par le percepteur,à charge ensuite pour la commune de reverser cette somme au SIECCAO .

Le Conseil Municipal,

Donne son accord pour que soit effectuée la modification de la façon suivante (décision modificative) du budget de la commune suite à l'annulation du budget de l'eau cette année :

Recette de fonctionnement compte 002: 43319,04 €

Dépense de fonctionnement compte 678 : 43319,04 €

Pour extrait certifié conforme le 14/05/2016

Le Maire

Christian LAMBLIN